



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction de l'animation des politiques publiques
interministérielles
Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de FONTAINE - SCI VAILOG FRANCE Autorisation environnementale pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage, Permis de construire une plateforme logistique industrielle

Il sera procédé du **lundi 10 février 2020 à 9h00 au samedi 14 mars 2020 à 12h00** soit pendant 34 jours, au profit de la SCI VAILOG FRANCE – 20 rue Brunel – 75 017 PARIS, à une enquête publique unique relative à une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt de stockage et de permis de construire une plateforme logistique industrielle situés ZAC de l'Aéroparc à Fontaine.

Sont désignés par le Président du Tribunal Administratif de Besançon, en qualité de président et membres de la commission d'enquête :

Président :

– Monsieur Pierre-Marie BADOT, professeur des Universités

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Claude LASSOUT, principal de collège en retraite
- Monsieur Daniel MORET, retraité de la fonction publique territoriale.

Le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité environnementale, pourra être consulté pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de FONTAINE, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- dans les mairies de FOUSSEMAGNE, FRAIS, LARIVIERE, REPPE, VAUTHIERMONT, BRECHAUMONT (68) et CHAVANNE SUR L'ETANG (68) aux jours et heures d'ouverture habituels,
- à la préfecture du Territoire de Belfort, bureau de l'environnement aux jours et heures d'ouverture habituels,
- sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort à l'adresse suivante : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>.
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Territoire de Belfort aux jours et heures d'ouverture au public de la préfecture.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.



Toutes informations relatives à ce projet peuvent être obtenues auprès de :

Marie LY - Senior Project Manager Etyo

Mail : marie.ly@etyo.com

Tel : 07 57 42 73 87

Adresse : 11 avenue Delcassé – 75 008 Paris.

Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions :

- sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président ou l'un des membres de la commission d'enquête à la mairie de Fontaine ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort,
- par correspondance à la mairie de Fontaine, 1 place Turenne – 90 150 FONTAINE, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>.

Les observations et propositions du public formulées par courrier et sur le registre d'enquête seront tenues à la disposition du public à la mairie de Fontaine pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions adressées par courriel à l'adresse précisée ci-dessus, seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le président ou un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la mairie de Fontaine :

- **en mairie de FONTAINE, siège de l'enquête, les :**

- lundi 10 février 2020	de 9H00 à 12H00
- mercredi 19 février 2020	de 14H00 à 17H00
- samedi 22 février 2020	de 9H00 à 12H00
- jeudi 27 février 2020	de 14H00 à 17H00
- samedi 14 mars 2020	de 9H00 à 12H00

- **à la préfecture du Territoire de Belfort le :**

- vendredi 6 mars 2020	de 9H00 à 12H00
------------------------	-----------------

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée en mairies de FONTAINE, FOUSSEMAGNE, FRAIS, LARIVIERE, REPPE, VAUTHIERMONT, BRECHAUMONT (68) et CHAVANNE SUR L'ETANG (68), à la préfecture du Haut-Rhin, ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort (bureau de l'environnement) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la préfecture: <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- ✓ une autorisation environnementale délivrée par le Préfet du Territoire de Belfort assortie du respect de prescriptions ou un refus ;
- ✓ un arrêté du maire de Fontaine accordant le permis de construire, assorti, le cas échéant de prescriptions spécifiques ou refusant celui-ci.

Pour le Préfet et par délégation,
la Sous-préfète, Secrétaire générale,



Elise DABOUIS